

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bouthillierc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d89c2648470561daa477c306>

Date d'obtention : 2021-03-03 15:39:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les rôles et les responsabilités de chaque partenaire sont clairs et bien délimités. Il est important d'intervenir dans le champ de compétence de son mandat. Ceci a pour effet d'avoir des interventions adéquates et d'augmenter notre confiance envers celles-ci.

La collaboration et la concertation est bénéfique à tout égard : elle diminue le délai de traitement des situations, elle vise à intervenir adéquatement pour limiter les torts causés à la victime dans le respect de sa dignité, elle vise une approche nuancée selon le type d'instigateur.

La trousse fournit des outils qui encadrent l'intervention et qui donne des consignes claires selon le type de personne impliquée (victime, instigateur, témoin, parent, etc.).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'avoir une compréhension commune avec mes collègues et les collaborateurs externes.

Elle va aussi uniformiser nos pratiques comme milieu.

Enfin, elle va augmenter ma confiance dans mes interventions et bien les délimiter.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À tout! Ce sont des interventions délicates et complexes. Il faut avoir un doigté, maintenir une attitude calme et rassurante. Il faut porter une attention particulière à la limite de notre rôle, pour éviter de l'outre passer, de contaminer les preuves, de nuire au processus judiciaire ou de porter préjudice à l'élève. Je dirais qu'avec une touche plus personnelle, il faut porter une attention à nos biais d'interprétation des situations et rester objectif. Notamment pour distinguer celui qui agit de manière impulsive et immature versus celui qui le fait avec des intentions malveillantes.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

